



LISTRAC-MÉDOC

ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION N° 2022-371

Le Maire de la Commune de *LISTRAC-MEDOC*

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu le Codes Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1, L2213-2 et L2215-21,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R411-1 à R411-9 et R411-25 à R411-28,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-8^{ème} Partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution des travaux, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

- **Tranchée de 15 mètres dont 4 mètres par fonçage sous voie communale au niveau du 27 Route de Castelnau.**
Par :
- SARL DSTPE – 68 Chemin du Mayne de Jouan – 33160 SAINT AUBIN DE MEDOC.

ARRETE :

ARTICLE 1 : A compter du 02 Novembre 2022 et pendant la durée des travaux (15 jours – 17 Novembre 2022), la circulation sera alternée dans la zone des travaux. L'alternance de la circulation sera réglée par des ouvriers munis de piquets mobiles K.10 ou au moyen de feux tricolores mis en place par l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 2 : La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h et tout dépassement sera interdit au droit du chantier ;
Le stationnement dans la zone des travaux est interdit

ARTICLE 3 : A l'approche du chantier, ainsi que sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

ARTICLE 4 : **L'entreprise en charge de l'exécution des travaux est tenue de remettre la voirie dans le même état qu'elle était avant le commencement de ces travaux.**

ARTICLE 5 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 6 : Le camion destiné à l'enlèvement des ordures ménagères devra pouvoir circuler sur cette voie le jour de collecte à savoir le **vendredi matin**.

ARTICLE 7 : Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Maire de la Commune,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Castelnau de médoc,
- Service de la Police municipale,
- M. le Directeur de l'Entreprise chargée des travaux,
- Communauté de Communes « La Médullienne »,
- Service Départemental Incendie et Secours Gironde.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Listrac-Médoc,
Le 11 octobre 2022

Le Maire,
Aurélien TEIXEIRA.





Faire une tranchée de 15m en t1 dont 4m par fonçage sous voie communale
Faire une ras sur pba 170 dipole 221



Pose du coffret mono primaire par Enedis sur matérialisation client
Faire une lb d'environ 14m et pose un panneau 25/22 sur future glt ou 2 ba13 (pas de clé le jour de l'étude)



-TRAVAIL DE RACCORDEMENT ENEDIS -

Logo ENEDIS
Demande d'arrêté de police de la circulation
 Code de la route L411-1 à L431-7
 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1
Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître-d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : **SARL DSTPE** Prénom :
 Dénomination : **SARL DSTPE** Représenté par :
 Adresse Numéro : **60** Extension :
 Nom de la voie : **CHEMIN DU MAYNE DE JOUAN**
 Code postal : **33160** Localité : **SAINT-AUBIN-DE-MÉDOC**
 Téléphone : **05 56 05 15 45** Indiquez l'indicateur pour le pays étranger :
 Courriel : **dstpe@hotmail.com**

Nom : **700 FLET 61233266** Prénom :
 Adresse Numéro : **27** Extension :
 Nom de la voie : **ROUTE DE CASTELNAU** Pays :
 Code postal : **33480** Localité : **LISTRAC**
 Téléphone : Indiquez l'indicateur pour le pays étranger :
 Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Voie départementale n°
 Hors agglomération Agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : Point de Repère (PR) routier de fin d'application :
 Adresse Numéro : **27** Extension :
 Nom de la voie : **CASTELNAU ROUTE DE LISTRAC**
 Code postal : **33480** Localité : **LISTRAC MÉDOC**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
 Description des travaux : **PONT 4 METRES PAR FOSSE DE 15 METRES TRANCHEE DE 15 METRES PAR FOSSE SOUS VOIE COMMUNALE**

Date prévue de début des travaux : **02 11 2022** Durée des travaux (en jours calendaires) : **15**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **15** Date de début de réglementation : **02 11 2022**

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
 Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
 Par feux tricolores Manuellement
 Par feux à 2 couleurs Empiètement sur chaussée
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)
 Suppression de voie nombre de voie(s) supprimé(s) : **1** largeur de voie maintenue **1**

Stationner
 véhicules légers
 poids lourds

Dépasser
 véhicules légers
 poids lourds

Circuler
 Véhicules légers
 poids lourds

Vitesse limitée à : km/h
 itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialisée

Nom : **SARL DSTPE** Prénom :
 Dénomination : **Chemin du Mayne de Jouan**
 Adresse Numéro : **33160 SAINT-AUBIN-DE-MÉDOC**
 Extension :
 Nom de la voie :
 Tél. : **05 56 05 15 45** - Fax : **05 56 05 75 16**
 Code postal :
 Localité :
 Courriel : **dstpe@hotmail.com**
 Téléphone :
 Dom. bancaire :
 Courriel : **dstpe@hotmail.com**
 Téléphone :
 Dom. bancaire :
 Courriel : **dstpe@hotmail.com**

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
 Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation
 Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **23 09 2022**
 Nom : **DSTPE** Prénom :

SARL DSTPE
 Chemin du Mayne de Jouan
 33160 SAINT-AUBIN-DE-MÉDOC
 Tél. 05 56 05 15 45 - Fax : 05 56 05 75 16
 Courriel : **dstpe@hotmail.com**
 Dom. bancaire :
 Courriel : **dstpe@hotmail.com**
 APE : 4312 A - SIRET : 521 100 517 00017 - TVA Intracom. FR 03 521 100 487

Déclaration de projet de Travaux Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
 et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
 (Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant :

MAIRIE

Destinataire :

MAIRIE

Complément d'adresse :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

33480 LISTRAC MEDOC

Pays :

FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2.0.2.2.0.9.2.2.0.1.1.4.0.T

N° affaire du responsable du projet : 61233266 mouffet

Date de la déclaration : 22 / 09 / 2022

Responsable du projet, personne morale Responsable du projet, personne physique Déclaration conjointe DT/DICT

Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : SARL DSTPE

Pays : FRANCE N° SIRET : 5.2.1 | 1.0.0 | 4.8.7 | 0.0.0.1.1

Représentant du responsable du projet

Dénomination : SARL DSTPE

Complément / Service :

N° : 68 Voie : CHEMIN MAYNE DU JOUAN

Lieu-dit / BP :

Code postal : 3.3.1.6.0 Commune : SAINT AUBIN DE MEDOC

Personne à contacter : GUITTON-MONTET MARYLINE

Tél. : 0.5.5.6.0.5.1.5.4.5 Fax(1) :

Courriel(1) : dstpe@hotmail.com

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice : 2.0.2.2.0.9.2.2.0.1.1.4.0.T

N° affaire de l'exécutant des travaux : 61233266 mouffet

Date de la déclaration : 22 / 09 / 2022

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) : INITIAL

Exécutants des travaux

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : SARL DSTPE

Complément / Service :

N° : 68 Voie : CHEMIN MAYNE DU JOUAN

Lieu-dit / BP :

Code postal : 3.3.1.6.0 Commune : SAINT AUBIN DE MEDOC

Pays : FRANCE N° SIRET : 5.2.1 | 1.0.0 | 4.8.7 | 0.0.0.1.1

Personne à contacter : GUITTON-MONTET MARYLINE

Tél. : 0.5.5.6.0.5.1.5.4.5 Fax(1) :

Courriel(1) : dstpe@hotmail.com

Emplacement du projet

Adresse(2) : 27 route de castelnau

CP : 3.3.4.8.0 Commune principale : Listrac-Médoc

Nb de communes : 1 (2) facultatif si entreprise desservie sur le téléservice

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) : 27 route de castelnau

CP : 3.3.4.8.0 Commune principale : Listrac-Médoc

Nb de communes : 1 (2) facultatif si entreprise desservie sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A4 Couleur :

Souhait de plans vectoriels : au format :

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A4 Couleur :

Souhait de plans vectoriels : au format :

Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : TER | OTR

Décrivez le projet : tranchée de 15 ml dont 4 ml

par fonçage sous voie communale

Emploi de techniques sans tranchées : Oui Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : m

Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : 02 / 11 / 2022 Durée du chantier : 1.5 jour(s)

Travaux et leur calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : TER | OTR

Décrivez les travaux : tranchée de 15 ml dont 4 ml

par fonçage sous voie communale

Techniques utilisées(3) : MAN | PEL | FUS

Autre, précisez la technique :

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm

Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : Oui Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : m

Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : 02 / 11 / 2022

Durée du chantier : 1.5 jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet

(à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : Oui Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) :

Date des investigations complémentaires : / /

Investigations susceptibles de nécessiter une DICT

Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire : dstpe

Signature :

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : dstpe

Signature :

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :



Faire une tranchée de
15m en t1 dont 4m par
fonçage sous voie
communale
Faire une ras sur pba
t70 dipole 221

Pose du coffret mono
primaire par Enedis sur
matérialisation client
Faire une lb d'environ 14m
et pose un panneau 25/22
sur future gtl ou 2 ba13
(pas de clé le jour de
l'étude)



